

DDT 18 – 26 janvier 2016 SAINT GEORGES SUR ARNON

Le financement de projet par les citoyens



Les spécificité d'un projet d'énergie renouvelable

- Un projet de production d'énergie est un projet d'infrastructure :
 - Une phase de développement pour étudier l'opportunité et obtenir les droits de construire, d'exploiter et le tarif.
 - Une phase de financement:
 - Les apports en fonds propres, le tour de table qui contrôle le projet
 - Les emprunts
 - Une phase de construction
 - Une phase d'exploitation
- Il est juridiquement mis en place dans une structure juridique dédiée, appelée société de projet (SPV)



Comment les citoyens peuvent financer la transition Energétique ?

En finançant les projets en capital :

- Au plus près de la gouvernance, directement dans la société de projet.
- Au travers d'un club d'investisseur qui investit dans le projet (ex Cigales)
- Via un véhicule dédié : Energie Partagée Investissement qui représente les citoyens au CA.

En refinançant une partie de dette:

- Directement via des obligations, avec les mêmes garanties que la banque. Ex LUMO
- Directement via un prêt bilatéral, plus risqué car sans aucune garantie. Ex Lendosphere
- Indirectement via une banque (Livret, Comptes à Terme)



Ce que nous faisons chaque jour

Sensibilisation à l'énergie citoyenne

Accompagnement de projets

Financement de projets



. Promotion du concept d'énergie citoyenne et mobilisation de l'investissement citoyen



. Accompagnement méthodologique des porteurs de projets (citoyens et collectivités) tout au long des étapes de réalisation



. Solution de financement : le fonds d'investissement solidaire « Energie Partagée Investissement »



Energie Partgagée en Région Centre

 Quelques structures adhérentes à l'association

> Association ex: Energies Citoyenne en Touraine. Collectivité St Georges

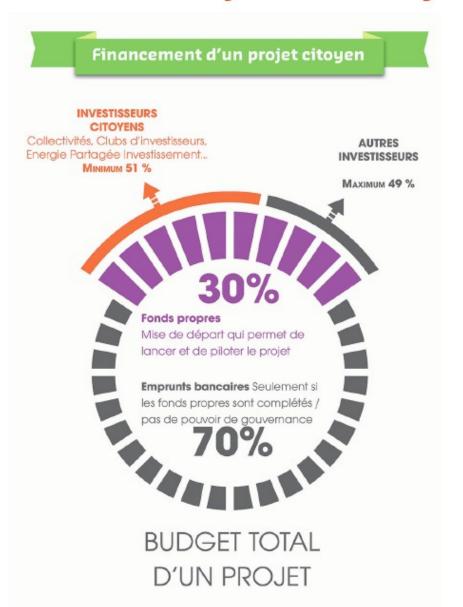
- Un premier investissement dans la SEM ER propriétaire du parc de St Georges
- La création d'un poste d'animateur en 2016

Financé par la Région

En cours de recrutement pour Février 2016

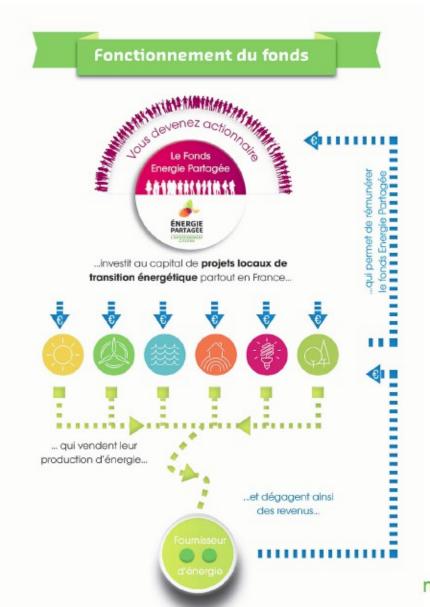


EPI consolide la majorité citoyenne





Le souscripteur investit dans un portefeuille



- Pour mutualiser et réduire le risque
- Sur plusieurs type d'énergie (Eolien, solaire, hydro, méthanisation, Biomasse)
- En co-investissant avec des collectivités locales et des collectifs citoyen
- Un rentabilité visée de 4% à 10 ans



Le positionnement EPI

- Un fonds qui mutualise le risque des projets en exploitation. Le fléchage est optionnel
- Des investissements en capital pour s'assurer du contrôle citoyen du projet
- Partenariat aux structures territoriales (SEM, partenariat avec les SEL, Fonds d'investissement régionaux) :

Au capital de SEM Sip Enr (Ile de France), Fonds Oser (Rhone Alpes, SEMER (Indre), SEVE (Paca)...

Co-investissement avec Sergies (Vienne), Energie Posit'IF (IdF), Eilan (Bretagne), et des SEM locales...













Merci pour votre attention



















